

Assainissement non collectif

Adapté aux zones d'habitats diffus, l'assainissement non collectif est économiquement viable et présente de nombreux avantages pour l'environnement et la préservation des milieux naturels !

Le SILA, par l'intermédiaire du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) s'assure de la conformité et du respect de la réglementation des ouvrages non raccordés au réseau collectif.

Le contrôle des installations, pourquoi c'est important ?

Si une installation d'assainissement non collectif est défaillante, deux types de risques existent :

1

Les risques sanitaires comme des transmissions de maladies ou la contamination de ressources d'eau potable.

2

Les risques environnementaux avec la modification des milieux naturels et la mise en danger des espèces aquatiques.

Quelles sont les missions du SPANC ?

Il contrôle la conformité d'un projet d'une installation d'assainissement non collectif et valide son exécution.

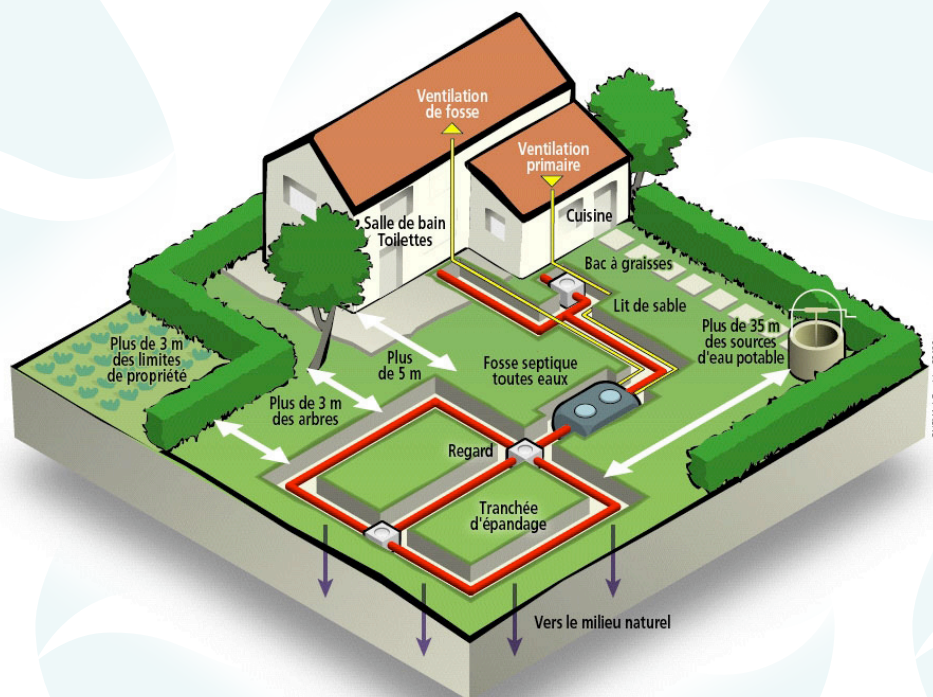
Il fournit des conseils et un accompagnement aux usagers du service d'assainissement non collectif.

Il réalise des contrôles périodiques des installations existantes pour prévenir les risques de mise en danger de la santé des personnes et de pollution de l'environnement.

Le saviez-vous ?

L'assainissement non collectif représente environ 20 000 habitants sur le territoire du SILA, soit la 3^{ème} source de production d'eaux usées.

Depuis 2005, environ 35% des ouvrages non collectifs ont été diagnostiqués comme dangereux pour l'environnement et la santé



L'assainissement non collectif, une solution qui fonctionne !

Garantir un assainissement protecteur de l'environnement et assurer un service de qualité aux usagers guident depuis toujours les actions du SILA. Pour les habitations qui ne peuvent être raccordées au réseau collectif, des solutions ont été mises en place pour vous proposer une alternative au meilleur coût.

Les 4 atouts majeurs de l'assainissement non collectif au SILA :

1 L'optimisation des coûts de fonctionnement du service ont permis une baisse de 11 % de la redevance d'assainissement non collectif depuis 2017, une redevance que vous payez tous les 6 ans !

Les propriétaires amenés à réhabiliter leur installation peuvent bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 40 % du coût HT des études (plafond à 550 € HT) par le Conseil départemental de la Haute-Savoie.

2

3 Le SILA a fait le choix de la gratuité du contrôle de bonne exécution des travaux dans le cadre d'une réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif.

Qui dit travaux d'assainissement non collectif dit investissement conséquent !

Pour cette raison, le SILA vous laisse **un délai de 4 ans** pour réaliser les travaux de mise en conformité de votre installation. Attention, **si vous n'en possédez pas, le délai d'installation est réduit à 6 mois.**

Par ailleurs, **un éco-prêt à taux zéro** pour la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif est proposé pour vous aider à financer vos travaux.

Rendez-vous sur www.economie.gouv.fr pour vérifier si vous pouvez en bénéficier.

Le SILA réduit le coût de traitement des matières de vidange, ce que les prestataires répercutent dans leur facture. Pour bénéficier de ce tarif le vidangeur doit venir dépoter à l'usine SILOE à Cran-Gevrier / Annecy.

4

Le saviez-vous ?

La loi* prévoit des pénalités dans trois cas distincts : l'absence au contrôle ou son refus ; la non-réalisation des travaux de mise en conformité des installations présentant un danger ; et la vidange non réalisée par un professionnel agréé.

Pour consulter l'ensemble des obligations des propriétaires, le règlement du SPANC est disponible sur www.sila.fr

* Article L.1331-8 du code de la santé publique

J'ai une fosse septique, c'est suffisant pour traiter mes eaux usées ?

Faux, une fosse sert au pré-traitement mais il reste 70% de pollution dans les eaux à sa sortie ! Un ouvrage de traitement est indispensable avant de rejeter les eaux dans le milieu naturel.

Le contrôle est obligatoire ?

Vrai, et cela vaut aussi pour les résidences secondaires.

Mon installation fonctionne sans défaut depuis des années, pas besoin de la réhabiliter ?

Faux, certaines installations ne sont plus aux normes et doivent être changées.

Nous contacter :

7, rue des terrasses
74 960 CRAN-GEVRIER
Tél. 04.50.66.77.77

e-mail :
sila@sila.fr

site web :
www.sila.fr



Vrai ou Faux, les questions les plus communes sur l'assainissement non collectif